



Lyon, le 22 janvier 2018

Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales,
garante de l'équilibre des territoires
Association loi 1901



Objet : lettre ouverte à Mr Macron, Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Le plan loup 2018 - 2023 est maintenant dans sa phase finale de consultation.

Le 6 novembre dernier, les Maires et Présidents d'Intercommunalités de l'USAPR avec l'ensemble des syndicats agricoles nationaux lançaient un ultime appel pour la défense de l'élevage de plein air. Force est de constater que leurs propositions n'ont pas été retenues dans la rédaction de ce plan loup.

Aujourd'hui, à nouveau réunis, nous dénonçons les propos tenus par le Ministre de la Transition Ecologique lors de sa présentation de la consultation publique. Malgré la compassion vis-à-vis des éleveurs et des animaux d'élevage, il affiche un double objectif de maintien de la viabilité du loup et une obligation de protection des élevages et non une pérennité assurée de l'élevage.

Nous sommes bien loin de la reconnaissance de l'agropastoralisme, essentiel pour nos territoires, en termes de biodiversité, production de qualité, entretien et aménagement de l'espace..., préalables indispensables au multi-usage et à l'attractivité de nos espaces partagés.

Nous constatons le déni des acteurs des territoires, qui sont également garants « *des biens communs de l'Humanité* ».

Nous sommes consternés de l'objectif affiché d'un Ministre qui s'adresse à des publics divers avec un discours orienté, allant même jusqu'à s'excuser des prélèvements de loups à venir. Ces prélèvements raisonnés sont pourtant à ce jour la seule réponse adaptée aux problèmes rencontrés.

En quoi le loup serait-il plus garant de la biodiversité que l'agro-pastoralisme et l'élevage de plein air ? Cet enjeu de conservation de la biodiversité autour du maintien des pratiques agro-pastorales traditionnelles a été confirmé au niveau européen à l'occasion de la publication de la liste rouge européenne des habitats. L'agence européenne pour la biodiversité, à l'occasion de la publication du rapport de synthèse sur l'état de la biodiversité en Europe, démontre que 40% de la surface du réseau « Natura 2000 » en Europe sont sur des surfaces pastorales et agricoles.

Nous vous appelons, Monsieur le Président de la République, à prendre en compte la dernière résolution du Parlement européen du 15 novembre 2017 (numéro 2017/2819(RSP)) qui invite la Commission européenne à modifier la Directive Habitats pour « *contrôler la prolifération des prédateurs et qui peut avoir des répercussions négatives sur le développement durable des écosystèmes et des zones rurales* ».

Nous réclamons une équité de traitement pour les territoires et les systèmes d'élevage.

Nous demandons que la notion de non protégéabilité ne se cantonne pas aux seuls fronts de colonisation.

Nous réfutons l'obligation faite par les Services de l'Etat de conditionner les indemnisations de dommages à la mise en place des moyens de protection qui dans le temps se révèlent inefficaces. Votre Administration le confirme en indiquant que 90% des attaques ont lieu sur des troupeaux protégés.

Nous affirmons que les indemnisations sont une réparation à un préjudice subi et non une aide directe.

Nous nous interrogeons également sur la cohérence des politiques publiques en ce domaine. Alors que les dotations allouées aux communes sont réduites, comment expliquer aux habitants et aux contribuables les coûts en constante augmentation de la prédation et de la gestion du statut des grands prédateurs ?

A l'heure où les états généraux de l'alimentation prônent des modes de production vertueux en cohérence avec des attentes sociétales fortes (élevage extensif de plein air, bien-être animal, circuits courts, labels et appellations reconnues...), pourquoi remettre en question ces objectifs sur les bases d'un compromis qui condamnent à terme la pérennité de nos systèmes d'élevages de plein air ?

Dans les communes, les Maires, premiers responsables de la sécurité des biens et des personnes, ont besoin des activités pastorales, premiers remparts écologiques contre les risques d'incendie. L'entretien des espaces montagnards par les troupeaux domestiques limite également les risques d'avalanches.

De nombreux territoires ne sont plus en mesure de concilier les diverses activités de pleine nature et le vivre-ensemble, à cause de la mise en place et du renforcement des mesures de protection (meutes de chien de protection, clôtures...).

Monsieur le Président de la République, nous en appelons à votre haute intervention. Ce plan loup 2018-2023, et les projets d'arrêtés l'accompagnant ne peuvent sortir en l'état. Il serait vécu comme une offense aux bergers, aux éleveurs, aux communes qui ont à souffrir de la prédation des loups et de ses conséquences. Sauf à prendre le risque d'une grande désespérance porteuse de fractures sociales, il vous faut entendre ce que nos organisations expriment depuis des années, il faut ré ouvrir des négociations pour examiner vraiment nos propositions, que nombre d'amis sincères de la nature estiment d'ailleurs acceptables. Nous savons qu'il en va à terme de la survie de l'agropastoralisme.

Nous sommes prêts à vous conduire très rapidement auprès des acteurs concernés dans nos territoires.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre dévouement et de notre très profond respect.



usaprfrance@gmail.com

06 15 81 84 30



contact@acp-paca.org

06 09 84 02 77



contact@confédérationpaysanne.fr

06 80 58 97 22



crun@coordinationrurale.fr

06 87 41 65 92



mylene.foussier@fno.asso.fr

06 19 13 36 50



modef_national@modef.fr

06 78 43 87 56

Copies à :

- Monsieur le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances
- Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires